



Contrat collectif de santé obligatoire MGEN

Vous avez été affilié d'office ? Agissez avant le 1^{er} mai 2026

Vous êtes concerné si vous avez reçu, dans les six derniers mois, un courriel MGEN vous informant que vous avez été "affilié d'office". Il est nécessaire de compléter votre affiliation avant le 1^{er} mai 2026.

Plusieurs conséquences pour vous :

- Votre première cotisation **sera directement prélevée sur votre bulletin de paie de mai 2026.**
- N'ayant pas complété vos coordonnées bancaires, **vous ne pourrez pas percevoir les remboursements de vos dépenses de santé**
- **Si vous souhaitiez couvrir d'autres personnes** de votre foyer et/ou **choisir une option, vos choix ne sont à ce stade pas pris en compte.**

Pour finaliser votre affiliation, suivez le guide !

Connectez-vous à votre Espace personnel sécurisé sur mgen.fr

Activez votre compte avec votre adresse de messagerie professionnelle ou avec vos identifiants habituels si vous avez déjà un contrat individuel MGEN.

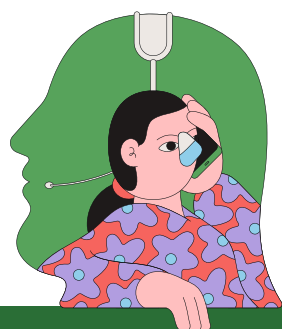
Complétez les informations nécessaires à votre affiliation :

Cliquez sur « **Modifier mes informations** », puis sur « **Faire évoluer mon offre** » pour accéder au parcours de mise à jour qui vous permettra :

- d'ajouter votre **RIB**
- d'ajouter vos éventuels **ayants droit**
- de souscrire une **option pour renforcer votre couverture**
- de formuler une **demande de dispense.**

Votre affiliation est finalisée !

Vous recevrez un courriel de MGEN vous **confirmant la finalisation** de votre affiliation ou la réponse à votre demande de dispense.



Nos conseillers sont à votre disposition au

09 72 72 16 17

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h. Service et appel gratuits.